

**INFORMATION**  
**INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Brussels, November 1974

Community programme for rational use of energy (RUE)<sup>(1)</sup>

The Commission's 22 point action programme of priority measures designed to promote a rational use of energy within the Community makes a wide ranging analysis and proposals of energy use within the Community including the domestic, transport, industrial and energy sectors. Implementation of the programme could lead to a saving by 1985 of 15 % of Community needs, which means some 240 Mtoe<sup>(2)</sup>. Annual growth in energy consumption would be reduced from 3.8 % to 3 % between 1973 and 1985.

The Commission believes that the results of the rational use of energy programme - on the economic, environmental and social level - can only be positive. This programme has been elaborated taking into account employment effects, which should in the present programme not be negative. Rational use of energy measures should be regarded as investments which will benefit the environment by reducing waste.

The Commission estimates that the implementation of this rational use of energy programme will allow a saving of \$ 22 milliard in 1985. The major part of such a saving would result from a reduction in oil consumption, some 120 Mtoe in 1985. An import saving, the result of reduced oil imports, worth \$ 8 Mrd. will also result.

POTENTIAL ENERGY ECONOMIES FROM THE COMMISSION'S  
RUE PROGRAMME

SECTOR	1985 Internal Consumption *) Mtoe - Estimate without RUE	Realisable economy (Mtoe)	% by sector	1985 Internal Consumption Mtoe with RUE
Domestic	516	90	18	426
Transport	217	35	16	182
Industry	541	84	15	457
Energy industry	186	11	6	175
Total Energy Consumption	1460	220	15	1240
Non-Energy Consumption	140	20	14	120
Total	1600	240	15	1360

\*) bunkers and exports to third countries not included.

(1) COM(74) 1950

(2) Mtoe=Millions of tons of oil equivalent; ltoe=1,4 tce(tons of coal equivalent)

The 22 point actions programme - actions chosen for their ease of implementation, high degree of resulting energy economies, and viability - leads to major energy economies in domestic, transport and industrial sectors. 2

In the domestic sector, RUE calls for action in thermal insulation, regulated ventilation, regulated heating, maintenance of heating systems, hot water production efficiency, and energy efficient appliances and installations. Measures in these areas would account for an 18 % energy saving 1985. Insulating layers in roofs can, for example, reduce heat loss by more than 10 %. Double glazing reduces heat loss by almost 5 %.

In the transport sector, the action programme outlines six areas of major importance for energy savings: ignition timing and carburettor setting; vehicle construction; promotion of diesel engines; the heating of public transport vehicles; private and public urban transport; urban traffic flow. The Commission estimates that effective measures in the transport sector will allow a 16 % energy economy in 1985. The energy efficient motorist can by careful, regular servicing of his car to maintain optimum ignition timing and carburettor setting reduce fuel consumption by 5-10 %.

Combustion efficiency, residual heat recovery, plant insulation, operating plant efficiency, production processes, combined production of heat and power and the recycling of materials are seven areas of industrial interest singled out by the rational use of energy policy. Efficient combustion, for example, can reduce fuel consumption by 5 to 10 %. The industrial sector can contribute a 15 % (84 Mtoe) energy economy in 1985 if the RUE programme is followed.

It is proposed that the energy industry itself becomes more energy efficient. Three actions in particular are detailed in the action programme: efficiency of plant; combined production of heat and power; the recovering of residual heat. In terms of 1985 energy consumption at least a 6 % (11 Mtoe) saving in the energy industry is realisable if these three actions are pursued.

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION**  
**INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, novembre 1974.

**PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE D'UTILISATION RATIONNELLE D'ENERGIE (URE)(1)**

Le programme de la Commission qui prévoit une série de 22 actions prioritaires destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la Communauté (URE) contient une vaste analyse ainsi que des propositions concernant l'utilisation de l'énergie dans la Communauté, notamment dans les secteurs domestique et tertiaire, des transports, de l'industrie et de l'industrie de l'énergie. La mise en oeuvre du programme pourrait permettre de réaliser, d'ici à 1985, une économie de 15 % sur les besoins de la Communauté, ce qui représente environ 240 millions de tonnes d'équivalent pétrole (2). L'augmentation annuelle de la consommation d'énergie serait ramenée de 3,8 % à 3 % entre 1973 et 1985.

La Commission estime que le programme d'utilisation rationnelle de l'énergie ne pourrait avoir que des résultats positifs sur le plan économique, sur le plan de l'environnement et sur le plan social. Ce programme a été mis au point en tenant compte des effets sur l'emploi qui ne devrait pas être négatif. Les mesures prises en vue d'une utilisation rationnelle de l'énergie devraient être considérées comme des investissements qui profiteront à l'environnement en réduisant les gaspillages.

La Commission estime que la mise en oeuvre du programme d'utilisation rationnelle de l'énergie permettra une économie de 22 milliards de dollars en 1985. La majeure partie de cette économie proviendra d'une réduction de la consommation de produits pétroliers, réduction qui devrait atteindre 120 millions de tonnes d'équivalent pétrole en 1985. La réduction des importations de produits pétroliers qui en résultera permettra également de réaliser une économie de 8 milliards de dollars.

(1) COM (74) 1950

(2) Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole ; 1 tep = 1,4 tec  
(tonne équivalent charbon)

ECONOMIES POTENTIELLES D'ENERGIE REALISEES GRACE AU PROGRAMME URE DE LA COMMISSION

Secteur	Consommation intérieure * en 1985, exprimée en Mtep - Estimation sans programme URE	Economie réalisable (Mtep)	Pourcentage par secteur	Consommation intérieure en 1985 Mtep - Avec programme URE
Domestique et tertiaire	516	90	18	426
Transports	217	35	16	182
Industrie	541	84	15	457
Industrie de l'énergie	186	11	6	175
Total de la consommation énergétique	<u>1460</u>	<u>220</u>	<u>15</u>	<u>1240</u>
Consommation non énergétique	140	20	14	120
TOTAL	<u>1600</u>	<u>240</u>	<u>15</u>	<u>1360</u>

(\*) Réserves et exportations vers les pays tiers non comprises.

Les 22 actions du programme URE - actions choisies pour la facilité de leur application, l'importance des économies d'énergie qu'elles entraîneraient et leur viabilité - permettent des économies d'énergie appréciables dans la consommation domestique, les transports et l'industrie.

Dans le secteur domestique et tertiaire, le programme URE prévoit une isolation thermique plus efficace, une régulation de la ventilation, un meilleur réglage du chauffage, une amélioration des brûleurs et de l'entretien des systèmes de chauffage, une amélioration du rendement lors du chauffage de l'eau et une amélioration du rendement des appareils et installations. Les actions menées dans ces domaines pourraient permettre une économie de 18 % sur la consommation d'énergie en 1985. C'est ainsi, par exemple, que la pose de couches isolantes sous les toits peut réduire de plus de 10 % la déperdition thermique. Les doubles vitres réduisent la déperdition thermique de presque 5 %.

Dans le secteur des transports, le programme d'action retient six domaines d'une importance majeure pour les économies d'énergie : réglage optimal du carburateur et de l'allumage; amélioration de la conception des véhicules; promotion des moteurs Diesel; meilleure isolation thermique dans les moyens de transport public; limitation de l'augmentation du volume du trafic urbain individuel en faveur des transports publics; amélioration de la fluidité du trafic urbain. La Commission estime que des mesures efficaces prises dans le domaine des transports permettront une économie d'énergie de 16 % en 1985. C'est ainsi que le réglage optimal de l'allumage et du carburateur aboutit à une diminution de la consommation de carburant pouvant atteindre 5 à 10 %.

L'amélioration de la combustion, la récupération de la chaleur résiduelle, l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments et locaux industriels, l'amélioration du rendement des installations de force motrice et de l'éclairage, l'utilisation de procédés continus de production et d'autres méthodes de fabrication, la production

combinée chaleur/force dans l'industrie, enfin le recyclage et la récupération des matériaux, sont les sept actions retenues pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans le secteur de l'industrie. A titre d'exemple, une bonne combustion peut en effet diminuer la consommation en combustible de 5 à 10 %. Le secteur industriel peut compter pour 15 % (84 Mtep) dans l'économie d'énergie réalisée en 1985 si le programme URE est appliqué.

Le programme propose que l'industrie de l'énergie elle-même améliore son efficacité. Il prévoit trois actions particulières : l'amélioration du rendement des installations transformatrices; la production combinée chaleur/force; l'utilisation de la chaleur résiduelle. La mise en oeuvre de ces trois actions permettrait à l'industrie de l'énergie de réaliser une économie d'au moins 6 % (11 Mtep) sur sa consommation énergétique d'ici à 1985.